



**Schéma sectoriel**  
**Appui aux entreprises**  
Développement durable



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>I. Etat des lieux</b> .....	<b>5</b>
<i>I.1 Le contexte national</i> .....	5
<i>I.2 Le contexte régional du Grand Est</i> .....	6
<i>I.3 Implication des CCI du Grand Est</i> .....	7
<b>II. Objectifs et plan d’actions</b> .....	<b>9</b>
<i>II.1 Axe 1 – Efficacité et transition énergétique</i> .....	9
<i>II.2 Axe 2 – Economie circulaire</i> .....	12
<i>II.3 Axe 3 – Responsabilité sociétale des entreprises – Santé Sécurité au Travail</i> .....	16
<i>II.4 Axe 4 – Eau et changement climatique</i> .....	20
<i>II.5 Axe 5 – Représenter le tissu économique auprès des organes institutionnels et des instances professionnelles</i> .....	22
<b>III. Modalités de mise-en-œuvre</b> .....	<b>25</b>
<b>IV. Suivi, mise-à-jour, évaluation du Schéma</b> .....	<b>25</b>
<b>V. ANNEXES</b> .....	<b>26</b>

## INTRODUCTION

Les CCI bénéficient d'une vraie reconnaissance de leur action en matière de développement durable par les pouvoirs publics, et en particulier par le ministère de l'environnement et l'ADEME. Des accords-cadres lient ainsi CCI France et l'ADEME depuis les années 1990. En 2015, l'ADEME a financé les actions « DD » (Développement durable) des CCI à hauteur de 2 millions d'euros.

Grâce au partenariat avec l'ADEME, les CCI ont constitué un réseau de plus de 150 conseillers spécialisés en DD, qui constitue le premier réseau d'information et de conseil sur le DD auprès des entreprises sur l'ensemble du territoire. De nombreuses actions CCI d'accompagnement d'entreprises au DD sont également cofinancées par les collectivités, en particulier les Conseils régionaux. En matière d'économie circulaire les CCI sont très bien positionnées depuis l'émergence et l'arrivée à maturité de ce concept.

L'accompagnement des entreprises vers une économie circulaire et la transition énergétique sont les deux ambitions des CCI en matière de DD et d'environnement pour les années à venir. Cela ressort notamment de l'analyse du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional Grand Est.

# I. ETAT DES LIEUX

## I.1 Le contexte national

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 a fixé des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique, de transition énergétique et d'économie circulaire. Cette loi et ses textes d'application sont la principale réponse de la France pour mettre en œuvre l'accord de Paris sur le climat conclu au terme de la COP 21. L'atteinte des objectifs fixés se traduit notamment par le lancement de démarches territoriales, telles que les «Territoires zéro déchet zéro gaspillage» et les «Territoires à énergie positive pour la croissance verte».

La France doit également contribuer à la mise en œuvre des objectifs fixés au niveau européen, avec l'adoption en 2015 et 2016 de « paquets législatifs » sur l'économie circulaire et l'énergie.

En matière d'énergie, alors qu'ils étaient en baisse depuis quelques années, les prix repartent à la hausse, rendant de nouveau plus tangibles les économies pouvant être réalisées.

S'agissant des dimensions environnementales, le développement durable inclut les 5 sous-thématiques suivantes :

- Environnement : réglementation, eau, air, déchets, pollutions et nuisances, biodiversité, management environnemental (ISO 14 001, écolabels, ...), risques technologiques et naturels, substances dangereuses, éco-entreprises
- Energie-climat : efficacité énergétique, management de l'énergie (norme iso 50 001), adaptation au changement climatique
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- Santé des populations
- Economie circulaire : éco-conception, éco-innovation, écologie industrielle et territoriale, économie collaborative et de proximité

### Chiffres clés du secteur (2015)

- 58 271 entreprises sensibilisées au DD
- 19 081 entreprises accompagnées en matière de DD
- Soit un total de 77 352 entreprises sur l'année
- 167 actions DD en partenariats avec des collectivités locales
- Près de 1000 réunions organisées sur l'ensemble du territoire
- 2730 stagiaires en formation professionnelle continue sur cette thématique.

## I.2 Le contexte régional du Grand Est

### Les acteurs en région Grand Est

Les acteurs du développement durable qui interviennent sur le territoire du Grand Est sont nombreux et interviennent à des échelles différentes en fonctions de leurs compétences propres.

Ainsi, si l'Etat fixe les principaux objectifs et le niveau de contrainte réglementaire qui peut s'appliquer aux entreprises, les collectivités territoriales occupent une place de plus en plus importante pour les entreprises.

En particulier, le Conseil Régional Grand Est a vu ses compétences s'accroître en matière de développement durable.

En effet, la Loi NOTRe renforce ses compétences en matière d'aménagement du territoire, en désignant les Régions comme chefs de file en leur confiant l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET). Les objectifs du SRADDET sont de synthétiser, croiser et enrichir les schémas existants pour donner une vision stratégique, unifiée et claire sur l'aménagement, le développement durable et équilibré des territoires afin de renforcer l'attractivité du Grand Est.

Le projet de SRADDET consolidé en vue de la consultation réglementaire est prévu à l'automne 2018, pour une adoption en juillet 2019.

La réduction des impacts environnementaux constitue l'un des objectifs majeurs de la politique environnementale de la Région Grand Est. Pour la mener à bien, la collectivité régionale s'appuie notamment sur une stratégie en faveur de l'économie circulaire (soutien à la mise en place de nouvelles filières de valorisation, incitation à l'usage de procédés plus écologiques et plus économiques, diffusion d'outils et d'actions de sensibilisation en matière de prévention de consommation d'eau et d'énergie), ainsi que de l'efficacité et de la transition énergétique.

D'autres structures sont des partenaires privilégiés des CCI comme l'ADEME et les Agences de l'Eau.

Enfin, de nombreuses autres organisations sont impliquées et s'engagent dans des démarches d'animation et d'accompagnement pour un développement durable des entreprises et des territoires telles que la CPME, le MEDEF, l'UIMM, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les Chambres d'Agriculture, le CJD, IDEE Alsace, le Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube, ...

### SWOT : atouts des CCI

Les CCI du Grand Est disposent d'une expertise unique dans l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises en particulier sur les sujets liés au développement durable.

A ce titre, elles bénéficient d'une véritable reconnaissance de leurs actions en matière de développement durable par les pouvoirs publics, en particulier le ministère de

l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, l'ADEME, la Région Grand Est ou encore les Agences de l'Eau.

Des accords cadre lient d'ailleurs CCI France et l'ADEME depuis les années 1990.

Certains programmes des CCI du Grand Est sont cofinancés par ses partenaires privilégiés :

- par l'ADEME et la Région : économie circulaire (Champagne-Ardenne), efficacité énergétique (Alsace),
- par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse : Eau/pollutions diffuses (Moselle, Vosges),
- par les CARSAT (Lorraine, Alsace) pour les risques liés au travail.

Les CCI sont des relais d'information (réglementation, informations techniques, méthodes, outils...) indispensables.

Elles sont en capacité de faire le lien, dans les territoires, entre les problématiques rencontrées par les entreprises et la multitude d'organismes concernés.

Fortes de leur connaissance de cet écosystème et du tissu économique, les CCI assurent le pilotage de programmes d'intérêt collectif, ce qui les positionne comme des acteurs incontournables.

Ceci se traduit notamment par l'organisation d'évènements techniques professionnels réunissant de nombreux partenaires et s'adressant à un large public (entreprises, collectivités, etc).

Exemple : la Journée Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (JREDD) représente, depuis 2000, un évènement majeur et reconnu (cofinancé par l'ADEME et la Région et soutenu techniquement par la DREAL), qui permet également de mettre en valeur les entreprises.

## Les enjeux et projets structurants

- L'efficacité et la transition énergétique comme levier de dynamisation des entreprises et enjeu de compétitivité
- L'accompagnement des entreprises vers une économie circulaire : une économie collaborative et de proximité, source d'efficacité
- Améliorer la performance globale de l'entreprise par une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- Optimiser les ressources en eau et anticiper le changement climatique
- Porter la voix et défendre les intérêts des entreprises du territoire auprès des pouvoirs politiques en tant qu'acteur et contributeur incontournable dans le déploiement des politiques territoriales du DD.

### I.3 Implication des CCI du Grand Est

Pour aider les entreprises à se développer durablement dans le Grand Est, les CCI se mobilisent par la mise à disposition de moyens humains, avec des compétences spécifiques.

**La répartition géographique de ces moyens humains** est la suivante :

TERRITOIRE	LOCALISATION	NOMBRE ETP	TOTAL ETP
ALSACE	ALSACE	7	7
LORRAINE	Meurthe-et-Moselle	1	4
	Meuse	0	
	Moselle	1	
	Vosges	1	
	Lorraine	1	
CHAMPAGNE- ARDENNE	Ardenne	0	3,5
	Aube	1,5	
	Marne	1	
	Haute-Marne	0	
	Champagne-Ardenne	1	
<b>TOTAL ETP Grand Est</b>			<b>14,5</b>

Parmi ces ETP, certains ont un domaine de spécialisation :

- économie circulaire / écologie industrielle et territoriale : 2 ETP (Alsace, Champagne-Ardenne)
- énergie : 2 ETP (Alsace, Meurthe et Moselle)
- sante-sécurité / RSE : 1 ETP (Alsace)
- juridique : 1 ETP (Alsace)

Face aux organisations publiques et professionnelles impliquées dans le développement durable du territoire, et afin de conforter leur position d'acteurs incontournables, les CCI doivent améliorer leur organisation dans une optique de coordination efficace des actions.

➔ *Les budgets et les objectifs quantitatifs et qualitatifs seront définis après une période de mise en œuvre des schémas sectoriels.*



## II. OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

- **Les objectifs au regard de la stratégie régionale Grand Est**

L'action des CCI du Grand Est en matière de développement durable concourt à **renforcer la compétitivité des entreprises par l'amélioration de leurs performances.**

- **Le cadre politique et relationnel : cohérence avec les Schémas du Conseil régional**

Les chefs d'entreprises élus, appuyés par les collaborateurs des CCI, participent activement à la définition de la stratégie d'appui aux entreprises en matière de développement durable. Face aux acteurs publics impliqués, les CCI s'inscrivent au cœur de la stratégie régionale dans les domaines de compétences de la collectivité régionale.

Ainsi, en cohérence **avec le SRDEII** (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) de la Région Grand Est, le programme d'actions, mis en oeuvre sur l'ensemble du territoire, est défini selon plusieurs axes prioritaires.

**Le SRADDET** (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) de la Région Grand Est, non élaboré à ce jour, constituera également un document de planification de référence.

- **La déclinaison des objectifs en plan d'actions**

Ce programme d'actions doit notamment couvrir les champs de la conformité réglementaire, la sensibilisation, l'information et l'accompagnement à la mise en place de systèmes pérennes de management. Il tend également à favoriser les échanges d'expériences et le développement du réseautage.

Ci-après, les 5 axes stratégiques seront déclinés en objectifs, actions et indicateurs.

Axe 1. Efficacité et transition énergétique

Axe 2. Economie circulaire

Axe 3. Responsabilité sociétale des entreprises et santé, sécurité au travail

Axe 4. Eau et changement climatique

Axe 5. Représenter le tissu économique auprès des organes institutionnels et des instances professionnelles

### II.1 Axe 1 - Efficacité et transition énergétique

#### Contexte/enjeux :

Dans un contexte de compétition toujours plus soutenue, la maîtrise des consommations énergétiques représente pour les entreprises un réel enjeu de compétitivité. Au-delà des questions environnementales et des obligations réglementaires, l'efficacité énergétique est donc un levier pour dynamiser les entreprises, particulièrement les entreprises industrielles. Elle leur permet aussi d'abaisser leurs émissions de carbone, et ainsi d'améliorer leur image auprès des clients et des actionnaires, et de sécuriser leurs sources d'approvisionnement. Enfin, la recherche de l'efficacité énergétique et la production ou la consommation d'énergies renouvelables constituent des marchés nouveaux qui sont porteurs.

## Descriptif

Afin d'appuyer ce mouvement, les CCI du Grand Est proposent aux entreprises une série d'actions destinées à amener les entreprises à réduire leur consommation énergétique et à se tourner vers les énergies renouvelables.

- **Action 1 : Sensibilisation et information**

Différentes actions sont mises en place à destination des entreprises via différents vecteurs afin de les rendre attentives à de nouveaux comportements ou à des évolutions technologiques ou réglementaires, et de diffuser des bonnes pratiques :

- organisation de réunions d'informations,
- animation de groupes de travail thématiques,
- transfert de modèles exemplaires,
- rencontres d'experts,
- communication via les sites internet, des e-letter, ...
- service de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité au travail (ENVIROVEILLE).

- **ACTION 2 - Favoriser les échanges d'expériences et bonnes pratiques**

Animer des clubs d'entreprises pour permettre des échanges d'expériences entre leurs membres.

- **ACTION 3 - Visites Energie**

Réalisation de visites énergie consistant en des pré-diagnostics approfondis permettant à l'entreprise de faire un état des lieux de ses consommations énergétiques et d'identifier des pistes d'amélioration.

OBJECTIFS	CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la facture énergétique des entreprises</li> <li>- Echanger entre entreprises consommatrices</li> <li>- Connaître les évolutions réglementaires ou technologiques dans l'énergie</li> <li>- Produire ou consommer des énergies renouvelables</li> <li>- Se positionner sur les marchés porteurs et innovants de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les entreprises, notamment les entreprises industrielles fortement consommatrices d'énergie</li> <li>- Entreprises engagées sur les marchés de l'énergie</li> </ul>
IMPACTS	FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des coûts</li> <li>- Réduction de l'impact environnemental</li> <li>- Augmentation de la part des énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité terrain</li> <li>- Bonnes compétences techniques dans l'énergie</li> <li>- Proximité avec les collectivités porteuses de projets dans l'énergie</li> <li>- Proximité avec les partenaires institutionnels</li> <li>- Communication efficace et adaptée</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE (porteurs, moyens...)	PARTENAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porteurs : les CCI du Grand Est</li> <li>- Financeurs : Région Grand Est, ADEME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Energéticiens</li> <li>- ATEE</li> <li>- Collectivités porteuses de projets dans les énergies</li> <li>- ADEME, DREAL, Région Grand Est</li> </ul>
INDICATEURS	CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises sensibilisées / IA1</li> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées / IA2</li> </ul>	

## II.2 Axe 2 - Economie circulaire

### Contexte/enjeux :

Selon le Ministère de l'Environnement, l'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

L'économie circulaire a pour objectif de répondre aux ambitions de la loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 :

- Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010 ;
- Valorisation matière de 70% des déchets du BTP d'ici 2020 ;
- Réduire de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020.

L'éco-conception est l'un des maillons essentiels de l'économie circulaire. Elle vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.

L'écologie industrielle et territoriale est aussi l'un des piliers de l'économie circulaire. Elle consiste à mettre en relation des acteurs économiques d'un territoire (entreprises industrielles, commerciales, artisanales, de services, fédérations, pôles de compétitivité...) pour favoriser la circulation de flux (matériels ou immatériels) entre ces acteurs.

La mise en relation des entreprises sur des parcs d'activités ou avec des communautés de communes / agglomérations est une des missions historiques des CCI. Ces actions ont abouti à des mutualisations (exemples de services proposés : enlèvement de palettes, formations, échanges d'audits...).

Des actions d'écologie industrielle sont en cours de déploiement sur le Grand Est dans lesquelles les CCI se positionnent soit comme des intermédiaires entre les entreprises et les collectivités qui souhaitent s'engager, soit comme facilitateurs de la mise en relation entre entreprises pour impulser de nouvelles démarches. Elles accompagnent la mise en œuvre de ces démarches (appels à manifestation d'intérêt, recrutement de bureaux d'études, communication et mobilisation des entreprises, suivi et accompagnement dans la réalisation des synergies détectées...).

Alsace : 4 communautés de communes et agglomérations accompagnées.

Lorraine : 3 communautés de communes accompagnées.

Champagne-Ardenne : 8 parcs d'activités accompagnés sur des mutualisations par les CCI Marne et Aube

Une action d'écologie industrielle et territoriale est en construction sur l'ex-région Champagne-Ardenne, avec le recrutement d'une chargée de mission sur 3 ans, financée par l'ADEME pour développer les pratiques liées à l'économie circulaire auprès des entreprises.

⇒ *Voir Annexe : Carte des territoires de la Région Grand Est engagés dans une démarche d'EIT*

## AXE 2a : Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

### Descriptif

Le programme global des CCI du Grand Est en faveur de l'Ecologie Industrielle et Territoriale se décline en quatre actions :

- **Action 1 - Sensibilisation et information**

Différentes actions sont mises en place à destination des entreprises via différents vecteurs permettant ainsi l'acculturation à l'écologie industrielle et territoriale :

- organisation de réunions d'informations,
- animation de groupes de travail thématiques,
- transfert de modèles exemplaires,
- rencontres d'experts,
- communication via les sites internet, des e-letter, ...

- **Action 2 - Accompagnement des entreprises et des collectivités dans la construction de démarches d'écologie industrielle**

- Mise en relation des collectivités qui souhaitent s'engager dans ces démarches avec les entreprises, associations de zones...
- Mise en œuvre de méthodes pour l'animation de groupes d'entreprises.

- **Action 3 - Expérimentation de méthodes d'animation et utilisation d'outils de collecte de données**

Utilisation de l'outil des CCI « Actif » pour la cartographie des données et la correspondance de synergies : favoriser l'émergence de mutualisations (prestations, services, infrastructures) et de synergies (matières, énergie...) en géo-localisant ces données sur le territoire du Grand Est.

- **Action 4 - Suivi des démarches et accompagnement personnalisé des entreprises pour la mise en œuvre opérationnelle des synergies**

- Conseil sur les composantes techniques et réglementaires des projets,
- Accompagnement dans le montage de dossiers de demande d'aides, dans le choix de bureaux d'études...

<b>OBJECTIFS</b>	<b>CIBLES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortir de la logique d'économie linéaire (extraire - produire - consommer - jeter) pour aller vers une économie circulaire</li> <li>- Améliorer l'ancrage des activités économiques dans le territoire</li> <li>- Favoriser le recyclage, le réemploi et la réutilisation de matières et démontrer l'impact économique de ces mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises de tous secteurs d'activités</li> <li>- Collectivités</li> </ul>
<b>IMPACTS</b>	<b>FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation de la consommation de ressources et de l'impact environnemental des activités en établissant des synergies de matières</li> <li>- Relocalisation des approvisionnements et création de nouvelles relations commerciales</li> <li>- Redynamisation du territoire en créant des emplois mutualisés et en développant les échanges entre acteurs économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité terrain</li> <li>- Faciliter l'accès aux marchés (gain de temps, optimisation des coûts, communication mutualisée)</li> <li>- Veille marché</li> <li>- Communication efficace et adaptée</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE (porteurs, moyens...)</b>	<b>PARTENAIRES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porteurs : les CCI du Grand Est</li> <li>- Financeurs : ADEME, Région Grand Est (Programme de déploiement de l'économie circulaire en Champagne-Ardenne)</li> <li>- Outils : Achat par la CCI Grand Est de la plateforme Actif dont la cartographie couvre tout le territoire régional (base de données commune)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADEME</li> <li>- Communautés de communes et d'agglomération</li> <li>- Région Grand Est</li> <li>- Agence de l'Eau Rhin Meuse</li> <li>- Chambre de métiers d'Alsace, opérateurs flamands et wallons (INTERREG)...</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises impliquées dans des démarches</li> <li>- Nombre de collectivités engagées en association avec la CCI / nombre de zones d'activités impliquées</li> </ul>	

## AXE 2b : Optimisation des flux dans l'entreprise

### Descriptif

Il s'agit d'aider l'entreprise à optimiser la gestion des flux entrants et sortants : énergie, eau, matières, déchets.

- **Action 1 - Sensibilisation et information**

Différentes actions sont mises en place à destination des entreprises via différents vecteurs afin de les rendre attentives à de nouveaux comportements ou à des évolutions technologiques ou réglementaires, et de diffuser des bonnes pratiques :

- organisation de réunions d'informations,
- animation de groupes de travail thématiques,
- transfert de modèles exemplaires,
- rencontres d'experts,
- communication via les sites internet, des e-letter, ...
- service de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité au travail (ENVIROVEILLE).

- **Action 2 - Prédiagnostic "Optimisation des flux" dans les entreprises de 0 à 20 salariés**

Le prédiagnostic est un outil de "chasse aux gaspi" dans les entreprises.

L'objectif pour l'entreprise est de réaliser des économies à court terme grâce à :

- la réduction des consommations matières, eau et énergie sur son site via l'analyse des pertes
- la prévention, le tri et la valorisation des déchets
- la récupération de l'énergie et de l'eau
- 

Le calcul des économies issues du plan d'actions vise à faire une estimation suffisamment précise pour faire des préconisations et orienter l'entreprise dans ses décisions.

L'entreprise bénéficiera également d'un appui juridique dans cette démarche afin de s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

Le prédiagnostic est centré sur les opportunités de gain double, à la fois économique et environnemental.

L'outil permettant de réaliser le prédiagnostic est fourni par l'ADEME.

Ce programme est cofinancé par l'ADEME (au moment de l'élaboration du schéma sectoriel, les conditions et modalités d'intervention ne sont pas connues).

L'optimisation des flux peut passer pour l'entreprise par un besoin de réfléchir à la conception même de ses produits ou services. Dans ce cas, il est souhaitable que l'entreprise engage une démarche d'éco-conception en étant accompagnée par les CCI.

OBJECTIFS	CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les pertes d'énergie et de matières</li> <li>- Réduire les coûts associés</li> <li>- Favoriser le recyclage, le réemploi et la réutilisation de matières et démontrer l'impact économique de ces mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises du secteur industriel (transformation de matières)</li> </ul>
IMPACTS	FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation de la consommation de ressources et de l'impact environnemental des activités</li> <li>- Relocalisation des approvisionnements et création de nouvelles relations commerciales</li> <li>- Réorganisation du processus industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité terrain</li> <li>- Travail de collecte des données réalisé par l'entreprise</li> <li>- Compétences pluridisciplinaires : environnement et performance industrielle</li> <li>- Communication efficace et adaptée</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE (porteurs, moyens...)	PARTENAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porteurs : les CCI du Grand Est</li> <li>- Financeurs : ADEME</li> <li>- Outils : outil de pré-diagnostic ADEME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADEME</li> </ul>
INDICATEURS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises sensibilisées / IA1</li> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées / IA2</li> </ul>	

### II.3 Axe 3 - Responsabilité sociétale des entreprises - Santé sécurité au travail

#### Contexte/enjeux :

L'effet de la mondialisation conjugué dans le même temps à la multiplication des crises économiques, sociales et au changement climatique, suscitent une prise de conscience de plus en plus forte en faveur de nouveaux modes de production, d'achat, de consommation, de transports,...

Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociétale, il convient que les entreprises engagent, en collaboration avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et des consommateurs dans leurs activités commerciales. Ce sont les fondements d'une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Intégrée dans la stratégie globale de l'entreprise, elle repose à la fois sur une approche globale et un engagement volontaire. Elle constitue la contribution des entreprises au développement durable.

La RSE est une nouvelle grille de lecture qui va permettre à l'entreprise de mieux répondre aux défis auxquels elle est confrontée (climat, approvisionnement, demande de transparence...) et aux attentes de ses parties prenantes qui sont de plus en plus nombreuses sur ces sujets. C'est aussi une nouvelle vision de son rôle et de sa



responsabilité dans la société.

La démarche RSE améliore la performance globale de l'entreprise et peut constituer un facteur différenciateur de compétitivité.

D'après une étude de FRANCE STRATEGIE (plate-forme gouvernementale de concertation sur la RSE), datée de janvier 2016, la RSE est significativement corrélée avec la performance économique des entreprises. Ainsi, un écart de performance économique de 13% en moyenne est observé entre les entreprises qui mettent en place des pratiques RSE et celles qui ne le font pas.

S'agissant de l'incitation des entreprises à la RSE, cette étude met en exergue l'intérêt d'adopter une stratégie territoriale et de cibler des actions d'accompagnement à destination première des PME et TPE.

Cette démarche globale peut aussi amener les entreprises à s'orienter vers des programmes d'actions relatifs à la stratégie et l'organisation de l'entreprise à tous les niveaux : management, innovation, numérique, ressources humaines, économie circulaire, déchets, eau ...

Parmi ces multiples enjeux, la santé-sécurité au travail est une thématique incontournable pour laquelle l'employeur a une obligation de résultat.

Pour le chef d'entreprise, les impacts et les enjeux sont multiples :

- humainement : état du climat social au sein de l'entreprise, adaptation au poste de travail, santé des salariés, ...
- économiquement : taux de cotisation, prime d'assurance, pertes d'exploitation, pénalités, baisse de la productivité, ...
- juridiquement et réglementairement : responsabilité du chef d'entreprise, obligation de réaliser un document unique sur l'évaluation des risques professionnels, mise en œuvre de la délégation de pouvoir, ...

L'amélioration des conditions de travail, la maîtrise des risques professionnels et la culture de prévention concourent largement à une amélioration des performances de l'entreprise.

L'appui aux entreprises dans le domaine de la santé-sécurité au travail a été intégré depuis de nombreuses années dans les missions des CCI.

Eu égard aux enjeux pour les entreprises d'intégrer ces démarches dans leur stratégie, il s'agit de poursuivre la dynamique menée par les CCI, notamment dans le domaine de la santé-sécurité, et de développer les actions, notamment en matière de RSE.

## **AXE 3a : Promouvoir la RSE auprès des entreprises**

### **Descriptif**

Il s'agit tout d'abord de sensibiliser les entreprises au concept de RSE, mais aussi de les aider à la réflexion et à la mise en place de la démarche au sein de leur activité et de leur stratégie.

- **Action 1 - Sensibilisation, information, échanges d'expériences et bonnes pratiques**

Différentes actions sont mises en place à destination des entreprises via différents

vecteurs permettant ainsi l'acculturation à la RSE :

- organisation de réunions d'informations,
- animation de groupes de travail thématiques,
- transfert de modèles exemplaires,
- rencontres d'experts,
- communication via les sites internet, des e-letter, ...
- service de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité au travail (ENVIROVEILLE).

- **Action 2 - Conseil individuel**

Apporter un premier niveau d'information : démarche, méthodes, outils, contacts  
...

- **Action 3 - Contribution aux démarches territoriales d'accompagnement des entreprises**

Participer activement aux actions collectives territoriales d'accompagnement des entreprises, en collaboration avec les partenaires impliqués, quand elles existent.

## **AXE 3b : Apporter un soutien aux entreprises en matière de santé-sécurité au travail**

### **Descriptif**

Il s'agit d'aider les entreprises, en particulier les TPE et PME, à :

- anticiper, comprendre et se conformer à la réglementation
- améliorer la maîtrise des risques professionnels et mettre en œuvre une démarche de prévention

- **Action 1 - Sensibilisation et information**

Différentes actions sont mises en place à destination des entreprises via différents vecteurs afin de les rendre attentives à de nouveaux comportements ou à des évolutions technologiques ou réglementaires, et de diffuser des bonnes pratiques :

- organisation de réunions d'informations,
- animation de groupes de travail thématiques,
- transfert de modèles exemplaires,
- rencontres d'experts,
- communication via les sites internet, des e-letter, ...
- service de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité au travail (ENVIROVEILLE).

- **Action 2 - Favoriser les échanges d'expériences et bonnes pratiques**

Animer des clubs d'entreprises pour permettre des échanges d'expériences entre leurs membres.

- **Action 3 - Conseil individuel**

- Apporter un premier niveau d'information : démarche, méthodes, outils, contacts  
...
- Aider à la rédaction du document unique (évaluation des risques professionnels)

**OBJECTIFS**

**CIBLES**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter la réglementation</li> <li>- Identifier et maîtriser les risques professionnels</li> <li>- Mettre en œuvre la prévention des risques professionnels</li> <li>- Mettre en place une démarche RSE</li> <li>- Identifier et maîtriser les coûts dans les domaines environnemental, social et sociétal, et économique</li> <li>- Impulser une dynamique d'amélioration continue</li> <li>- Améliorer la performance globale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises de tous secteurs d'activités, principalement les PME et TPE</li> </ul>
<b>IMPACTS</b>	<b>FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du fonctionnement</li> <li>- Gains de productivité</li> <li>- Réduction des coûts et des manques à gagner</li> <li>- Meilleur ancrage territorial</li> <li>- Amélioration de la performance globale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité terrain</li> <li>- Veille réglementaire et technique</li> <li>- Rôle de facilitateur avec les institutions compétentes</li> <li>- Impulser une dynamique collective territoriale en matière de RSE</li> <li>- Communication</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE (porteurs, moyens...)</b>	<b>PARTENAIRES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les CCI du Grand Est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Grand-Est, Direccte, DREAL, ADEME, Agences de l'Eau, collectivités, CJD, organisations professionnelles, CARSAT, INRS, ...</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises sensibilisées / IA1</li> <li>- Nombre de réunions</li> </ul>	

## II.4 Axe 4 - Eau et changement climatique

### Contexte/enjeux :

La disponibilité d'une ressource en eau suffisante, de qualité constante et proposée à un prix acceptable est une condition d'activité de nombreuses entreprises industrielles et d'attractivité économique de la région.

En outre, la pression sociale et réglementaire pour diminuer les rejets des entreprises et leur caractère polluant est de plus en plus forte, obligeant les entreprises à faire évoluer leurs process.

Par ailleurs, en raison du changement climatique, beaucoup d'entreprises seront impactées de plusieurs manières dans leur activité et devront s'adapter sous peine de rencontrer des difficultés importantes.

Ces problématiques constituent aussi une opportunité pour les entreprises de la filière eau de la région, qui pourront trouver de nouveaux marchés par l'innovation.

### Descriptif

Il s'agit d'intervenir à plusieurs niveaux :

- aider les entreprises à améliorer la gestion de l'eau,
- alerter les entreprises sur l'importance d'appréhender les effets du changement climatique et les aider à s'y préparer,
- appuyer les entreprises de la filière Eau dans leur développement.
  
- **Action 1 - Sensibilisation et information**  
Différentes actions sont mises en place à destination des entreprises via différents vecteurs afin de les rendre attentives à de nouveaux comportements ou à des évolutions technologiques ou réglementaires, et de diffuser des bonnes pratiques :
  - organisation de réunions d'informations,
  - animation de groupes de travail thématiques,
  - transfert de modèles exemplaires,
  - rencontres d'experts,
  - communication via les sites internet, des e-letter, ...
  - service de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité au travail (ENVIROVEILLE).
  
- **Action 2 - Conseil individuel en matière de gestion de l'eau**  
Apporter un premier niveau d'information personnalisé visant à aider les entreprises à mieux gérer la ressource en eau et les rejets polluants.
  
- **Action 3 - Favoriser les échanges d'expériences et bonnes pratiques**  
Animer des clubs d'entreprises pour permettre des échanges d'expériences entre leurs membres.  
Fédérer les entreprises utilisatrices d'eau pour les informer, les accompagner et assurer la défense de leurs intérêts dans le domaine de l'eau.
  
- **Action 4 - Accompagnement individuel : diagnostics de vulnérabilité**
  - Réaliser dans les entreprises des diagnostics de vulnérabilité au changement climatique (chaleur, inondations, sécheresse, tempêtes, modification de la biodiversité).
  - Accompagner les entreprises à l'adaptation au changement climatique.
  
- **Action 5 - Soutenir le développement des entreprises de la filière Eau**

- Accompagner des entreprises de la filière Eau au moyen de stands collectifs sur des salons professionnels, de conventions d'affaires ou de rencontres avec le monde de la recherche.

OBJECTIFS	CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la consommation d'eau</li> <li>- Réduire la quantité et la pollution des rejets aqueux</li> <li>- Réduire les coûts</li> <li>- Réduire le risque lié à l'approvisionnement en eau</li> <li>- Connaître et mettre en œuvre les évolutions réglementaires et technologiques</li> <li>- Réduire les risques liés au changement climatique</li> <li>- Mettre en avant les entreprises de la filière Eau et les appuyer dans leur développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises industrielles fortement consommatrices d'eau</li> <li>- Entreprises de la filière Eau</li> <li>- Toutes les entreprises face au changement climatique</li> </ul>
IMPACTS	FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de l'impact sur la ressource en eau</li> <li>- Amélioration du fonctionnement et du process</li> <li>- Adaptation et maîtrise des risques, directement liées à la pérennité de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité terrain</li> <li>- Veille réglementaire et technique</li> <li>- Compétences techniques</li> <li>- Proximité avec les partenaires institutionnels</li> <li>- Communication</li> </ul>
MISE EN ŒUVRE (porteurs, moyens...)	PARTENAIRES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porteurs : Les CCI du Grand Est</li> <li>- Financeurs : Agences de l'Eau, Europe (Interreg)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprises de la filière Eau</li> <li>- Pôle de compétitivité HYDREOS</li> <li>- Collectivités gestionnaires de l'eau et de l'assainissement</li> <li>- Partenaires institutionnels</li> </ul>
INDICATEURS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises sensibilisées / IA1</li> <li>- Nombre d'entreprises accompagnées / IA2</li> </ul>	

## II.5 Axe 5 - Représenter le tissu économique auprès des organes institutionnels et des instances professionnelles

### Contexte/enjeux :

Porter l'avis des entreprises du territoire auprès des pouvoirs politiques et économiques territoriaux est une des missions fondamentales des CCI. Cette mission constitue un enjeu majeur s'agissant des politiques de développement durable.

De nombreux acteurs interviennent dans la mise en oeuvre des politiques de développement durable. Représentant les entreprises, les CCI sont régulièrement associées aux travaux de réflexion et de définition des stratégies, programmes et actions et, *in fine*, d'élaboration d'outils réglementaires opposables aux entreprises. Elles participent en outre au déploiement de démarches et projets territoriaux s'inscrivant dans le cadre des enjeux de développement durable.

A ce titre, les CCI sont fréquemment consultées, souvent réglementairement, par les instances compétentes dans les domaines de l'environnement, de la santé et des risques.

A titre d'exemple, on indiquera que la Loi NOTRe confie aux régions de nouvelles compétences comme la planification de la prévention et de la gestion des déchets.

La Région Grand Est pilotera l'élaboration et le suivi d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce chantier d'ampleur sera mené en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités territoriales, Etat, organismes publics, organisations professionnelles, éco-organismes et associations agréées de protection de l'environnement) réunies au sein d'une commission consultative.

Cette démarche s'articulera avec l'élaboration d'autres schémas tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui devra intégrer d'autres schémas sectoriels dont le PRPGD et pour lequel les CCI seront associées et consultées.

### Descriptif

Les CCI s'imposent comme les représentants incontournables des entreprises et de leurs intérêts et s'attachent ainsi à assurer une présence participative efficiente à plusieurs niveaux :

- une implication efficace et contributive,
- un suivi dans le temps,
- la mise en place d'actions collectives et/ou de lobbying pertinentes si besoin.
- **Action 1 - Représenter les entreprises et défendre leurs intérêts auprès des organes institutionnels et instances professionnelles**

Les CCI assurent la défense des intérêts des entreprises en les représentant auprès des instances de décision, des organismes ou des commissions de travail tels que :

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)
- Comités de suivi Sécheresse
- Comité Régional Charte CO2
- Commissions départementales des Risques Naturels
- Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation
- Commissions locales de l'Eau dans le cadre des Schémas d'Aménagement et

- de Gestion de l'Eau (SAGE)
- Associations intervenant dans le domaine de l'environnement (ATMO Grand Est, APRONA, SPPPI, etc.)
- Instances de préservation d'espaces naturels et de la biodiversité (Parc Naturel Régional, Copil Natura 2000, Comité Régional de la Biodiversité, etc.)
- Commissions locales d'information et de surveillance (CLIS)
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Agendas 21

Cette mission mobilise à la fois élus et conseillers.

- **Action 2 - Contributions techniques dans le cadre de l'élaboration de plans, schémas et réglementations locales dans le domaine de l'environnement**

Les CCI sont également amenées à formuler des avis et contributions techniques en réponse aux consultations qui lui sont réglementairement adressées.

Cette contribution se fait généralement sur la durée d'autant que ces plans et schémas sont régulièrement révisés.

On relèvera ainsi notamment l'association des CCI à l'élaboration de :

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), schéma qui intègre le :
  - Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ;
  - Schéma Régional Climat, Air, Energie
  - Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- Documents d'urbanismes ayant une incidence sur l'environnement
- Réglementations sectorielles locales : Plans de Protection de l'Atmosphère, Zones à Circulation Restreinte, mesures en cas de pics de pollution, mesures en cas de sécheresse, etc.

<b>OBJECTIFS</b>	<b>CIBLES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter l'avis des entreprises</li> <li>- Défendre l'intérêt des entreprises</li> <li>- Contribuer à la mise en place des politiques de développement durable</li> <li>- Etre source d'informations qualifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les entreprises</li> </ul>
<b>IMPACTS</b>	<b>FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des spécificités du tissu économique</li> <li>- Orientation des décisions</li> <li>- Mise en place de projets et actions d'intérêt collectif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du tissu économique</li> <li>- Connaissance des problématiques des entreprises</li> <li>- Capacité d'analyse</li> <li>- Compétences juridiques et techniques dans les différents domaines</li> <li>- Proximité terrain</li> </ul>
<b>MISE EN ŒUVRE (porteurs, moyens...)</b>	<b>PARTENAIRES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CCI / élus et collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- Conseil régional</li> <li>- Agences de l'eau</li> <li>- Collectivités locales</li> <li>- ADEME</li> <li>- Parcs naturels régionaux</li> <li>- Associations</li> <li>- Etc ...</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'avis / IA1</li> <li>- Nombre de représentations</li> </ul>	



### **III. MODALITES DE MISE-EN-ŒUVRE**

#### **La commission de coordination régionale**

La rédaction du schéma sectoriel Développement Durable est confiée à la Commission de coordination régionale « Développement Durable » de la CCI Grand Est

La Commission propose des axes stratégiques et des actions pour leur mise en œuvre, évalue les moyens nécessaires, définit les indicateurs de résultats en donnant priorité aux indicateurs de la norme 4.9.

Le projet de schéma sectoriel Développement Durable élaboré par la Commission Développement Durable est ensuite présenté au Bureau de la CCI Grand Est pour avis avant d'être soumis à l'Assemblée Générale de la CCI Grand Est pour approbation.

#### **L'affectation des ressources consulaires**

Les services opérationnels étant sous la responsabilité des CCI territoriales, il reviendra à celles-ci de s'assurer, sur leurs territoires de compétence respectifs, de la bonne exécution des actions inscrites au sein du schéma sectoriel et de l'atteinte des objectifs fixés.

En l'état des ressources des CCI territoriales, toutes les actions ne sont pas menées uniformément sur l'ensemble du territoire du Grand Est. Les CCI territoriales restent ainsi libres d'axer leurs interventions sur tel ou tel domaine qui leur semble prioritaire au regard des enjeux et besoins propres aux entreprises du territoire et, ce, dans le respect du présent schéma sectoriel.

De même, les CCI territoriales fournissent à la CCI Grand Est l'ensemble des résultats correspondant aux actions prévues au sein du schéma sectoriel de telle sorte que la CCI Grand Est puisse consolider et coordonner les actions Développement Durable prévues au sein de ce document cadre.

Le schéma sectoriel DD sera quantifié et révisé (budgets, indicateurs et ressources humaines) au moment de l'élaboration du budget primitif 2018.

### **IV. SUIVI, MISE-A-JOUR, EVALUATION DU SCHEMA**

#### **Bilan des actions**

La commission Développement Durable établira, chaque année, un bilan des actions prévues au sein du schéma sectoriel et décidera de leur poursuite ainsi que des actions correctives qui s'avèreraient nécessaires.

Elle pourra, du fait de l'évolution de l'environnement économique, proposer à la gouvernance de la CCI Grand Est toute modification ou complément qu'elle jugera pertinents.

## V. ANNEXES

### V.1. - REDACTEURS -

COMMISSION REGIONALE DE COORDINATION "DEVELOPPEMENT DURABLE "

ELUS - CCIT d'origine	NOM	Prénom
Alsace Eurométropole	ARMBRUSTER	Christophe
Alsace Eurométropole	KASZUK	Brice
Alsace Eurométropole	KNOLL	Jean-Marie
Alsace Eurométropole	<b>RIEDEL (Président)</b>	<b>Jean-Claude</b>
Ardennes	RODRIGUES DE OLIVEIRA	Virginie
Haute-Marne	TURLAN	Arnaud
Marne	BUR	Marie-Aude
Meurthe et Moselle	TABOUILLOT	Stéphanie
Meuse	COURTAUX	Olivier
Moselle	SASSO	Eric
Troyes et de l'Aube	CLERGET	Laure
Vosges	TUAILLON	Sylvie

CCIT d'origine	Nom	Prénom
----------------	-----	--------

**Secrétaire** ↓

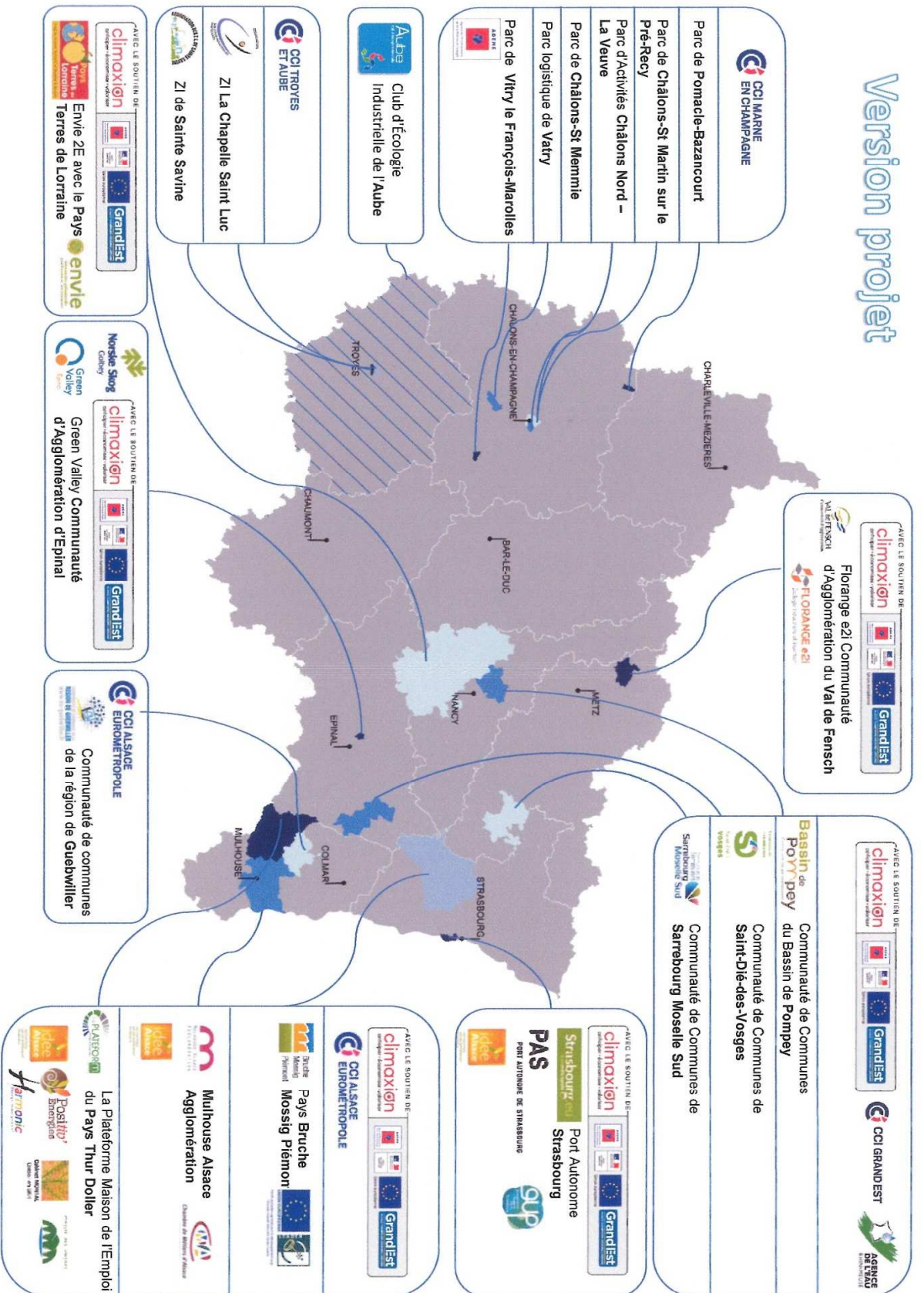
Aube	PAGE FILLION	Stéphanie
------	--------------	-----------

**Groupe technique** ↓

Alsace Eurométropole	DEFFINIS	Laurent
Aube	PAGE FILLION	Stéphanie
Meurthe et Moselle	FLEURENT	Pierre-Alain
Moselle	BERTRAND	Olivier

## V.2. Carte des territoires de la Région Grand Est engagés dans une démarche d'EIT

Version projet



Les territoires de la Région Grand Est engagés dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

